



Bulletin Officiel

N° 5172 Lundi 22 Août 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUEES DU CME :

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2016 2

INTERLOCUTEUR UNIQUE FATCA 3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 4

SOTUVER 4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ – AGO - 5

ELECTROSTAR – AGO - 6

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8-9

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE PHENICIA FUND
- FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE PHENICIA SEED FUND

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2016

- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV BH OBLIGATAIRE
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2016**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2016**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", que dans le cadre des travaux préparatoires pour la mise en application dudit accord, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour l'échange d'information avec la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et ce conformément aux dispositions dudit accord.

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker 1002 Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse: ereff@finances.tn et ce dans un délai ne dépassant pas le 20 août 2016, les informations ci-après:

- La dénomination sociale de l'institution, en langue arabe ainsi que son identifiant fiscal.
- L'identifiant obtenu de l'Internal Revenue Service (IRS): à savoir le "Global Intermediary Identification Number" ou GIIN.
- La dénomination sociale de l'institution telle qu'elle a été prise en considération lors de l'enregistrement auprès de l'IRS pour l'obtention de l'identifiant GIIN susvisé.
- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ainsi que la fonction qu'il occupe au sein de l'institution.
- L'adresse électronique administrative de l'interlocuteur unique désigné, son adresse postale administrative ainsi que son numéro de téléphone.

Par ailleurs, et dans le cadre de la confidentialité et de la protection des informations et des données personnelles, les institutions susvisées sont priées d'informer immédiatement la Direction Générale des Impôts, de toute modification concernant la désignation de leur interlocuteur unique.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont avisés que les dividendes relatifs à l'exercice 2010, mis en paiement le 12 septembre 2011, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du 12 septembre 2016.

En conséquence, le coupon N° 65 y afférent, ne sera plus payable à partir de cette date.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2016 - AS - 4024

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le Jeudi 04 aout 2016 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 06 septembre 2016 en vue de statuer sur une augmentation du capital en numéraire pour un montant de 1 635 216 dinars et ce par l'émission de 1 635 216 actions nouvelles à raison de trois (3) actions nouvelles pour (43) anciennes. Le capital social passera de 23 438 096 dinars à 25 073 312 dinars.

Les actions seront souscrites à 3dt,500; soit 1dt,000 en nominal et de 2dt,500 en prime d'émission.

Cette assemblée se tiendra au siège de la société, ZI Djebel Oust , à partir de 10 heures.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2016 - AS - 4020

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT

« STEQ »

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 26 Aout 2016, à 11 Heures, au siège de la société STEQ, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015 ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015 ;
4. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2015 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale ;

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 26 Aout 2016 à 10 heures, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2015 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2015 ;
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2015 ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 7- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015 ;
- 8- Nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs ;
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis au : Rue 8612, impasse n° : 3, local n° : 9 – Charguia 1 – Tunis.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 22 AOUT 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,380%		
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,394%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,421%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,428%	994,083
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,455%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,488%	1 002,023
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,510%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,544%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,646%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,680%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,700%	1 017,219
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,957%	1 004,221
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,327%	1 003,248
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,407%	885,861
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,532%	998,894
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,995%	984,477
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,330%	970,311
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,455%	973,312
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,994%		956,156
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,998%	995,036
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,002%	933,365
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,013%	947,162
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,025%	942,311
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,029%	940,260
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,060%		948,513
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,142%	940,347
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,349%		949,790

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	162,151	162,200		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	109,526	109,560		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,868	93,897		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,430	14,434		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	105,539	105,573		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,480	1,481		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	104,181	104,272		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,629	39,640		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,730	53,746		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	127,758	127,892		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	472,876	473,220		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	117,533	117,456		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,948	126,090		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	138,234	138,300		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,300	120,293		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	94,403	94,561		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	145,043	145,328		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	93,896	93,873		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,685	93,678		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	140,204	140,261		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	125,427	125,431		
22	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	109,586	109,547		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	93,676	93,452		
26	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	99,781	99,379		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,835	18,862		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 536,237	1 537,434		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 161,244	2 153,062		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	120,487	119,995		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	109,374	109,374		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	142,311	142,530		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	146,369	145,008		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,304	15,316		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 125,672	5 131,624		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 969,346	4 971,410		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,406	2,411		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,119	2,121		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,159	1,161		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,084	1,083		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,072	1,071		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,072	1,070		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	103,945	103,709		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,242	9,180		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,519	110,329		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,665	118,716		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,970	107,004
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	102,213	102,242
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	104,058	104,087
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	101,124	101,136
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	102,576	102,613
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,933	105,963
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	103,083	103,120
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	101,045	101,073
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	103,326	103,357
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	101,154	101,186
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	103,070	103,104
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	102,203	102,234
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	105,243	105,277
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,736	103,767
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	102,302	102,331
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	101,255	101,286
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	103,231	103,259
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	101,220	101,254
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	102,422	102,452
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	104,213	104,242
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	101,289	101,325
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,839	101,872
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,800	103,827
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	101,313	101,343

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,428	10,432
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	102,005	102,038
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	102,269	102,302
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	103,389	103,416
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,366	10,370
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	56,688	56,596
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	128,594	128,757
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 344,180	1 345,776
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,825	112,855
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	108,897	108,916
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	97,289	97,367
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,925	16,925
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	270,112	270,689
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,481	28,464
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 274,435	2 270,983
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,588	70,720
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	54,179	54,246
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,774	101,617
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,664	85,559
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,746	10,742
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,534	11,531
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,977	13,959
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,475	12,452
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,417	12,425
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,204	11,208
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	141,070	141,261
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,400	137,604
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	8,918	8,902
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	101,018	101,229
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	80,171	80,482
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	80,253	80,497
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,252	97,200
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,322	94,154
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,266	102,311
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	115,061	114,942
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,328	100,767
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	136,830	136,982
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	99,421	99,139
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	99,609	98,722
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	190,315	189,735
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	175,990	175,692
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,230	153,165
115	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,625	19,526
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	142,710	142,412
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	113,793	113,739
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 631,059	8 571,071
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,016	8,057
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	81,390	81,702
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	977,204	979,215
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5128,231	5126,770
124	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	-	4988,897	4986,551
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
125	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	110,231	110,322
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
126	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,034	9,047
127	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
128	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 038,796	10 043,693

* FCP en liquidation anticipée

** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
PHENICIA FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

Rapport Général Sur Les Etats Financiers De L'exercice Clos Le 31 Décembre 2015

Messieurs les membres de conseil d'Administration de la société de gestion ACP,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du Fonds commun de placement à risque « PHENICIA Fund » arrêtés au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers font apparaître un total net de bilan de **5 713 659 TND**, un capital social de **5 630 700 TND** et une valeur liquidative égale à **1 014,254TND** par part, ont été arrêtés par le gestionnaire du Fonds commun de placement.

Le Gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, tel qu'il est en vigueur dans la Société, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par le gestionnaire, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCPR « PHENICIA FUND » arrêtée au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 Mars 2016

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Commissaire aux comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE



BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		4 710 016	5 636 721
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	1 589 862	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	3 120 154	5 636 721
c - Autres valeurs			0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 003 643	8 982
a - Placements monétaires			0
b - Disponibilités	5-1-3	1 003 643	8 982
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		5 713 659	5 645 703
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	6 700	5 900
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	1 779	1 587
TOTAL PASSIF		8 479	7 487
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-6	5 630 700	5 630 700
a - Capital		5 630 700	5 630 700
b- Réserves non distribuables		0	0
CP 2 - Résultats Cumulés		74 481	7 516
a - Résultat net des exercices antérieurs		7 516	0
b- Résultat de l'exercice		66 965	7 516
ACTIF NET		5 705 181	5 638 216
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 713 659	5 645 703

ETATS DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		231 193	26 690
a- Dividendes			0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	231 193	26 690
c - Revenus des autres valeurs			0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	8 045	7 545
<i>Total des revenus des placements</i>		239 238	34 234
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	167 921	26 401
<i>Revenu net des placements</i>		71 317	7 833
PR 3 - Autres produits		35	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	4 387	317
<i>Résultat d'exploitation</i>		66 965	7 516
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		66 965	7 516
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0	0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		66 965	7 516

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014

3

	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	66 965	7 516
a - Résultat d'exploitation	66 965	7 516
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	5 630 700
a- Souscriptions		
Capital	0	5 630 700
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	66 965	5 638 216
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	5 638 216	0
b - en fin d'exercice	5 705 181	5 638 216
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS		
a - en début d'exercice	0	0
b - en fin d'exercice*	5625	5625
VALEUR LIQUIDATIVE	1014,254	1002,349
Taux de Rendement	1,19%	0,23%

Notes aux états financiers

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Phenicia Fund** » est un fond commun de placement collectif à risque. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à risque.

Le montant cible du fonds a été fixé à **15.015.000 DT**, répartis en **15.000 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **150 Parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune.

Le montant du fonds est de **5.630.700 DT**, divisé en **5.625 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **57 Parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune, pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

Designation	Montant Souscrit et libéré Initialement
Assurances COMAR	500 000
Arab Tunisian Bank	1 500 000
Arab Tunisian Lease	500 000
Caisse des Dépôts et des Consignations	1 125 000
Assurances MAGHREBIA	1 000 000
Assurances MAGHREBIA VIE	1 000 000
Total Parts A	5 625 000
Alternative Capital Partners	5 700
Total Parts B	5 700
Total Général des Parts A et B	5 630 700

Le fonds « **Phenicia Fund** » a réalisé son premier closing le 10 décembre 2015, sa durée est de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°22/2015 du 29 Mai 2015.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Phenicia Fund** » a pour objet d'investir au moins 80% du montant du fonds dans les entreprises en Tunisie, en création ou en développement, non cotées (y compris les émissions de nouvelles actions admises sur le marché alternatif et ce, dans la limite de 30% de cette proportion).

Au moins 65% du montant du fonds (compte non tenu des montants souscrits par des non-résidents ou provenant du budget de l'Etat) seront investis dans la souscription d'actions ou de parts sociales ou d'OCA dans :

- des entreprises implantées dans les zones de développement, telles que fixées par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements ;
- des entreprises qui réalisent des investissements de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement prévus par l'article 37 du code d'incitation aux investissements,
- des projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises procédant à des investissements de promotion de l'innovation ;
- des entreprises admises à bénéficier des avantages fiscaux dans le cadre d'une opération de transmission ;
- des entreprises entament des programmes de mise à niveau.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « Phénicia Fund » :

C-1) Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus-values de cession des parts du fonds¹ :

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds «**Phénicia Fund**» n'a pas de personnalité morale et est en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait, les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds «**PHENICIA Fund**» se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(D) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Phenicia Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,83% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(E) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **Phenicia Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Le fonds a réalisé courant l'exercice 2015, deux investissements, l'un dans le capital de la société PRISMA spécialisée dans le TIC et l'autre, dans le capital de la société CYTOPHARMA (laboratoire Pharmaceutique).

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment, les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du Ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés, comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Phenicia Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument, comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs, tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées s'élevaient au 31 décembre 2015 à une valeur nette de 1.589.862 DT.

Ils sont afférents à des participations au capital de la société PRISMA SA pour un montant de 749.867 DT et au capital de la société CYTOPHARMA SA pour un montant de 839.995 DT.

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements monétaires du fonds « Phenicia Fund », sont afférents à l'acquisition des B.T.A, des revenus de capitaux mobiliers courus au 31 décembre 2015 ainsi que les acquisitions de titres SICAV, ainsi que les produits courus à la date d'arrêté.

Ils totalisent au 31 décembre 2015 une valeur brute de 3.120.154 DT contre 5.636.721 DT au 31 décembre 2014. Ils peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014
BTA	2 911 660	2 892 145
PLACEMENTS SICAV AXIS	0	340 062
SANADETT SICAV AFC	208 494	801 726
AFC SALAMET CAP	0	801 494
AFC SALAMET PLUS	0	801 294
Total	3 120 154	5 636 721

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds ainsi que les placements en certificats de dépôt, qui s'élevaient au 31 décembre 2015 respectivement à la somme de 5.229 DT et 998.414 DT.

5-1-4- Opérateurs Crédeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le depositaire du fonds qui s'élevaient au 31 décembre 2015 à 6.700 DT contre 5.900 DT au 31 décembre 2014.

5-1-5- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé les dettes fiscales et les produits constatés d'avance, qui s'élèvent respectivement 31 décembre 2015 à 70 DT et à 1.709 DT (1.587 DT au 31 décembre 2014).

5-1-6- Capital (montant du fonds) :

Le capital du fonds « **Phenicia Fund** » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital	Parts A	Parts B
Montant	9875 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre de souscripteurs	6	1
Souscriptions réalisées 2015		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2015	0	0
Rachats effectués 2015		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2015	0	0
Nombre de souscripteurs sortants 2015	0	0
Autres mouvements 2015		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2015	0	0
Capital au 31-12-2015		
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre des souscripteurs	6	1

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux revenus des placements en **Bons de Trésor Assimilables** et des plus-values des actions SICAV qui s'élevaient au 31 décembre 2015 respectivement à 156.488 DT (contre 8.573 DT au 31 décembre 2014) et 74.704 DT (contre 18.117 DT au 31 décembre 2014).

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élevaient au 31 décembre 2015 à 8.045 DT contre 7.545 DT au 31 décembre 2014.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élevaient courant l'exercice 2015 à la somme de 167.921 DT contre 26.401 DT au cours de 2014.

Elles comprennent essentiellement les charges directement liées à l'activité du fonds, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 105.319 DT (contre 12.326 DT en 2014) et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 55.149 DT (contre 6.286 DT en 2014) ainsi que la commission du dépositaire du fonds s'élevant à 7.453 DT (contre 5.900 DT en 2014).

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds **dont essentiellement** la rémunération des membres du comité d'investissement pour 4.235 DT, les minimums de perception au titre des déclarations fiscales pour 60 DT ainsi que diverses commissions bancaires pour 92 DT.

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
PHENICIA SEED FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

Rapport général du commissaire aux comptes - Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée en vertu du règlement intérieur régissant le fonds «*PHENICIA SEED FUND*», nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du fonds «*PHENICIA SEED FUND*» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage «*PHENICIA SEED FUND*», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 5.748.377 DT, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 798.017 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les organes de direction de la société de gestion du fonds sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par la société de gestion du fonds «*PHENICIA SEED FUND*». Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds d'amorçage «PHENICIA SEED FUND» au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

C.A.F

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abderrahmen Fendri', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015*(exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Note	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		5 744 696	6 765 044
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	4 521 214	5 646 155
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	1 223 483	1 118 889
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		872	1 724
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	872	1 724
AC 3 - Créances d'exploitation	5-1-4	25 393	8 591
AC 4 - Autres actifs		0	1 175
TOTAL ACTIF		5 770 961	6 776 534
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	13 079	153 920
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	9 505	9 716
TOTAL PASSIF		22 584	163 636
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-7	6 687 137	8 349 675
a - Capital		8 427 000	9 927 000
b- Réserves non distribuables		-1 739 863	-1 577 325
CP 2 - Résultats Cumulés		-938 760	-1 736 777
a - Résultat net des exercices antérieurs		-1 736 777	-1 477 811
b- Résultat de l'exercice		798 017	-258 966
ACTIF NET		5 748 377	6 612 898
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 770 961	6 776 534

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		1 087 423	38 739
a- Dividendes		0	25 287
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	37 350	13 452
c - Revenus des autres valeurs	5-2-2	1 050 073	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-3	809	54
Total des revenus des placements		1 088 232	38 793
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-4	268 723	290 002
Revenu net des placements		819 509	-251 209
PR 3 - Autres produits		550	1 524
CH 2 - Autres charges	5-2-5	22 042	9 281
Résultat d'exploitation		798 017	-258 966
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		798 017	-258 966
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		798 017	-258 966

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

31/12/2015 31/12/2014

AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	972 979	-434 181
a - Résultat d'exploitation	798 017	-258 966
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	174 962	-175 215
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 500 000	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	-1 500 000	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-527 021	-434 181
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	6 612 898	7 047 079
b - en fin d'exercice	5 748 377	6 612 898
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS		
a - en début d'exercice	9 927	9 927
b - en fin d'exercice*	9 927	9 927
VALEUR LIQUIDATIVE	579,065	666,153

« La valeur liquidative de la Part au 31/12/2015 est égale à 579,065 DT. La valeur liquidative calculée sur la base des Parts A uniquement est égale à 582,114, soit 68,63% du nominal de la Part A (848,101 DT) »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

Le montant du fonds a été fixé à **9.927.000 DT**, divisé en **9.875 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **52 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le premier quart a été souscrit et libéré pour un montant de **2.513.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **13 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de **2.513.000 DT** pour atteindre un total de **5.026.000 DT**.

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de **2.513.000 DT** pour atteindre un total de **7.539.000 DT**.

L'appel du quatrième quart a été initié le 22 Décembre 2011 soit à hauteur de **2.513.000 DT** pour atteindre un total de **10.052.000 DT**. Cet appel a été libéré à hauteur de 2.388.000 DT pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

- 125.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Lease ;
- 500.000 DT au profit de l'Arab tunisiai Bank ;
- 425.000 DT au profit de la FPMEI (fonds géré par BPI France);
- 825.000 DT au profit de la Banque Européenne d'Investissement ;
- 250.000 DT au profit de l'Amen Bank ;
- 250.000 DT au profit de la Banque de l'Habitat ;
- 13.000 DT au profit de divers souscripteurs des parts B.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré initialement	Montant Libéré en 2009	Montant Libéré en 2010	Montant Libéré en 2011	Cession 2011	Montant Libéré en 2012	Cession	Total Souscriptions et libérations	Amortissement capital 2015	Capital au 31/12/2015
Amen Bank	250 000	250 000	250 000	0	0	250 000	0	1 000 000	-151 899	848 101
Arab Tunisian Bank	500 000	500 000	500 000	0	0	500 000	0	2 000 000	-303 797	1 696 203
Arab Tunisian Lease	125 000	125 000	125 000	125 000	0	0	0	500 000	-75 949	424 051
Banque Européenne d'Investissement	825 000	825 000	825 000	0	0	825 000	0	3 300 000	-501 266	2 798 734
FPMEI représenté par la BPI France	425 000	425 000	425 000	0	0	425 000	0	1 700 000	-258 228	1 441 772
Banque de l'Habitat	250 000	250 000	250 000	0	0	250 000	0	1 000 000	-151 899	848 101
GAT	125 000	125 000	125 000	0	0	0	0	375 000	-56 962	318 038
Total Parts A	2 500 000	2 500 000	2 500 000	125 000	0	2 250 000	0	9 875 000	-1 500 000	8 375 000
Alternative Capital Partners	7 000	9 000	6 000	0	3 000	8 000	11 000	44 000	0	44 000
Équipe de gestion	6 000	4 000	7 000	0	3 000	5 000	-11 000	8 000	0	8 000
Total Parts B	13 000	13 000	13 000	0	0	13 000	0	52 000	0	52 000
Total Général des Parts A et B	2 513 000	2 513 000	2 513 000	125 000	0	2 263 000	0	9 927 000	-1 500 000	8 427 000

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds

Le Fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « PHENICIA Seed Fund »

C-1) Pour les titulaires des parts

i) Souscripteurs des parts du Fonds¹

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds² :

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds³

La plus value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds

Selon l'article 1^{er} de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds

De par la nature de son activité, le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(d) Rémunération du gestionnaire du fonds

La gestion du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

¹ Articles 3 et 4 de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

² Article 2nd de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

³ Article 1^{er} de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

- 1,875% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,625% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(c) Rémunération du dépositaire du fonds

Le dépôt des actifs du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période

L'activité du fonds « **PHENICIA Seed Fund** », a été marquée par :

- La diminution du capital du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » par le remboursement du 1^{er} amortissement des parts A à hauteur de 1.500.000 DT,
- La cession DE 38.313 actions de la société « **AXE FINANCE** ».

Note 3. Référentiel comptable

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêté des situations

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

5-1- Notes au bilan

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2015 à une valeur nette de 4.520.917 DT contre 5.646.155 DT au 31 décembre 2014 et sont détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
SANABIL MED	200 000	200 000
MAGALDIECASTING	650 000	650 000
SOTUFCA	900 000	900 000
AJIDO SA	206 000	206 000
TECFIBER	622 597	622 597
ADVANCED WEB SOLUTIONS	645 000	645 000
INDUSTRIES AGRO ALI ABID	350 000	350 000
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	450 000	450 000
ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	400 000	400 000
CYTOPHARMA	1 000 000	1 000 000
AXE FINANCE	0	999 903
VIAMOBILE	499 980	499 980
Total Brut des Actions, valeurs assimilées et	5 923 577	6 923 480
Dépréciation SOTUFCA	-224 998	-224 998
Dépréciation AJIDOO	-77 000	-77 000
Dépréciation SANABIL MED	-50 000	-50 000
Dépréciation TECFIBER	-255 190	-255 190
Dépréciation I2A	-86 922	-86 922
Dépréciation ADVANCED WEB SOLUTIONS	-258 000	-258 000
Dépréciation ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	-100 000	-100 000
Dépréciation VIAMOBILE	-199 993	-168 522
Dépréciation GLOBAL PAYMENT GATEWAY	-69 010	-56 694
Dépréciation Magal Die Casting	-81 250	0
Total Dépréciations	-1 402 363	-1 277 325
Total Net des Actions, valeurs assimilées et droits	4 521 214	5 646 155

Il est à noter que la variation dans les valeurs brutes est due essentiellement à la cession de la participation du fonds dans le capital de la société « **Axe Finance** ».

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées du fonds « **PHENICIA Seed Fund** », sont afférents à des placements en OCA et à des acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêt. Ils totalisent au 31 décembre 2015 une valeur brute de 1.223.483 DT contre 1.118.889 DT au 31 décembre 2014 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
OCA AJIDOO	174 000	174 000
OCA I2A	450 000	450 000
OCA MAGAL DIE CASTING	300 000	300 000
OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	450 000	450 000
Total OCA	1 374 000	1 374 000

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciation OCA AJIDOO	-75 000	-75 000
Dépréciation OCA I2A	-112 500	-112 500
Dépréciation OCA AAI	-112 500	-112 500
Dépréciation OCA MAGAL DIE CASTING	-37 500	0
Total OCA net de dépréciation	-337 500	-300 000
Placements SICAV obligataires	186 983	44 889
Total	1 223 483	1 118 889

5-1-3- Disponibilités

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à la somme de 872 DT contre la somme de 1.724 DT au 31 décembre 2014.

5-1-4- Créances d'exploitation

Figurent sous cet intitulé les créances afférentes aux rémunérations des OCA pouvant être détaillées comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Créance Intérêts OCA AJIDOO	0	0
Créance Intérêts OCA MAGAL DIE CASTING	25 393	8 591
Créance Intérêts OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	0	0
Total Financement OCA	25 393	8 591

La relation **INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID** a été admise en tant que société en règlement judiciaire en date du 7 janvier 2013 (loi n°95-35 du 17 avril 1995 relative aux sociétés en difficultés économiques), de ce fait aucun revenu ni aucune créance n'ont été constatés.

5-1-5- Opérateurs Créditeurs

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers les souscripteurs (compte courant souscripteur) pour 4.659 DT, envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 100 DT ainsi que des dettes envers le dépositaire du fonds pour 8.320 DT.

5-1-6- Autres créditeurs divers

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes à la provision des honoraires du commissaire aux comptes pour 8.960 DT ainsi que des dettes fiscales de 545 DT.

5-1-7- Capital

Au cours de l'année 2015 Le capital du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été diminué par remboursement du 1^{er} amortissement des parts A.

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

Désignation	Capital au 31/12/2014		Amortissement du Capital 2015		Capital au 31/12/2015	
	Nombre de Parts	Montant	Pourcentage de la Valeur Nominale Amortie	Amortissement en 2015	Pourcentage de la Valeur Nominale Restante	Capital au 31/12/2015
Amen Bank	1 000	1 000	15,19%	151 899	84,81%	848 101
Arab Tunisian	2 000	2 000	15,19%	303 797	84,81%	1 696 203
Arab Tunisian	500	500 000	15,19%	75 949	84,81%	424 051
Banque	3 300	3 300	0,00%	501 266	84,81%	2 798 734
FPMEI	1 700	1 700	0,00%	258 228	84,81%	1 441 772
Banque de	1 000	1 000	15,19%	151 899	84,81%	848 101
GAT	375	375 000	15,19%	56 962	84,81%	318 038
Total Parts A	9 875	9 875		1 500 000		8 375 000
Alternative	44	44 000	0,00%	0	100,00%	44 000
Équipe de	8	8 000	0,00%	0	100,00%	8 000
Total Parts B	52	52 000		0		52 000
Total Général	9 927	9 927		1 500 000		8 427 000

5-2- Notes à l'état de résultat

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées

Les revenus des placements correspondent aux intérêts afférents aux dividendes et aux plus values des actions SICAV ainsi qu'à la rémunération du Fonds au titre des obligations convertibles en actions qui s'élevèrent au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 respectivement à 37.350 DT et 13.452 DT.

5-2-2- Revenus des autres valeurs

Les Revenus des autres valeurs s'élevèrent à 1.050.073 DT et correspondent à la cession de 38.313 actions de la société « AXE FINANCE ».

5-2-3- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevèrent au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 aux sommes respectives de 809 DT et de 54 DT.

5-2-4- Charges de gestion du fonds

Les charges de gestion du fonds s'élevèrent à 268.723 DT au 31 décembre 2015 contre 290.002 DT au 31 décembre 2014.

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 192.721 DT (208.469 DT au 31 décembre 2014) , à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 67.683 DT (73.213 DT au 31 décembre 2014) et la commission du dépositaire du fonds pour 8.320 DT (8.320 DT au 31 décembre 2014).

5-2-5- Autres charges

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement, les frais de transactions d'enregistrement de cession des actions de la société AXE Finance pour 10.368 DT, les honoraires du commissaire aux comptes pour (8.960 DT au 31 décembre 2015 et 2014), des pertes sur créances pour (2.368 DT au 31 décembre 2015), des redevances à verser au Conseil du Marché Financier (100 DT au 31 décembre 2015 et 2014) ainsi que les minimums de perception au titre des déclarations fiscales.

Note 6. Engagements hors bilan

Néant.

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société POS pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 339.170.471 DT et un résultat de la période de 3.745.961 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Placement Obligataire SICAV (POS), comprenant le bilan au 30 Juin 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserve

Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société POS, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés.

Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres comptables de la société POS. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 30 Juin 2016 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société POS au 30 Juin 2016. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Considérant la prescription de l'action en paiement des dividendes relatifs aux exercices 2010 et antérieurs ainsi que le droit acquis à l'Etat sur les dividendes prescrits tel que reconnu par l'article 23 du décret beylical du 15 Février 1932, le Conseil d'Administration de la société POS a décidé, lors de sa réunion du 18 Avril 2016, de clôturer les comptes bancaires susvisés et de virer leur solde net à la Trésorerie Générale de Tunisie. A la date du présent rapport, ces actions n'ont pas encore été concrétisées.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créiteurs divers au passif seraient majorés à hauteur de 403.302 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représenteraient, au 30 Juin 2016, une quote-part de 20,15% de l'actif corrigé sur cette base contre 20,06% de l'actif du bilan publié.

Conclusion avec réserve :

Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des incidences de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société POS arrêtés au 30 Juin 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représentent au 30 Juin 2016 **20,06% de l'actif** de la société POS, soit 0,06% au-delà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 28 Juillet 2016

Le Commissaire aux Comptes :
P/Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

BILAN
Période close le 30 Juin 2016
(Exprimé en Dinars)

		<u>Au 30 Juin</u>		<u>Au 31</u>
		<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>décembre 2015</u>
ACTIF				
Portefeuille-titres	4	<u>263 715 669</u>	<u>291 576 329</u>	<u>278 078 416</u>
Obligations		169 399 105	183 561 118	181 399 391
BTA		48 632 012	54 435 086	48 221 616
BTZc		37 505 458	35 422 525	36 452 644
Titres de FCC		304 128	495 816	396 396
Titres d'OPCVM		7 874 965	17 661 783	11 608 369
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>75 416 994</u>	<u>73 728 345</u>	<u>64 987 112</u>
Placements monétaires		11 376 492	39 080 708	38 630 714
Placements à terme		60 234 960	29 696 799	25 216 240
Disponibilités		3 805 542	4 950 838	1 140 158
Créances d'exploitation	7	<u>37 808</u>	<u>24 391</u>	<u>15 400</u>
Intérêts à recevoir		37 808	24 391	15 400
Titres de créances échus		-	-	-
TOTAL ACTIF		<u>339 170 471</u>	<u>365 329 065</u>	<u>343 080 927</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	558 833	613 984	585 585
Autres créditeurs divers	9	2 158 002	622 986	404 899
Total passif		<u>2 716 835</u>	<u>1 236 969</u>	<u>990 484</u>
ACTIF NET				
Capital	10	<u>328 978 079</u>	<u>356 144 905</u>	<u>327 701 062</u>
Sommes distribuables		<u>7 475 556</u>	<u>7 947 190</u>	<u>14 389 381</u>
de la période	11	7 474 390	7 944 910	14 387 286
de l'exercice clos		-	-	-
Report à nouveau		1 166	2 281	2 095
Total actif net		<u>336 453 635</u>	<u>364 092 096</u>	<u>342 090 443</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>339 170 471</u>	<u>365 329 065</u>	<u>343 080 927</u>

ETAT DE RESULTAT
Période close le 30 Juin 2016
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	12	<u>3 633 963</u>	<u>6 986 669</u>	<u>3 979 283</u>	<u>7 394 697</u>	<u>14 343 201</u>
Revenus des obligations		2 214 586	4 487 447	2 277 846	4 394 185	9 012 832
Revenus des BTA et des BTZc		1 084 335	2 160 090	1 131 157	2 423 146	4 742 356
Revenus des titres d'OPCVM et de FCC		335 041	339 132	570 280	577 367	588 014
Revenus des placements monétaires	13	<u>232 409</u>	<u>774 440</u>	<u>655 181</u>	<u>1 403 682</u>	<u>2 598 172</u>
Revenus des placements à terme	14	<u>776 022</u>	<u>1 145 906</u>	<u>438 109</u>	<u>777 759</u>	<u>1 566 942</u>
Total des revenus de placement		4 642 394	8 907 015	5 072 573	9 576 139	18 508 315
Charges de gestion des placements	15	(558 833)	(1 123 879)	(613 985)	(1 173 524)	(2 346 822)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 083 560	7 783 136	4 458 588	8 402 615	16 161 493
Autres charges d'exploitation	16	(117 464)	(234 000)	(125 855)	(251 143)	(492 751)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 966 096	7 549 136	4 332 733	8 151 472	15 668 742
Régularisation du résultat d'exploitation		(160 562)	(74 746)	(296 836)	(206 562)	(1 281 455)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 805 534	7 474 390	4 035 897	7 944 910	14 387 286
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		160 562	74 746	296 836	206 562	1 281 455
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(106 635)	(25 533)	(365 602)	(171 922)	(306 980)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		(113 499)	(59 375)	-	238 250	982 061
Frais de négociation de titres		-	-	-	-	(2 871)
RESULTAT DE LA PERIODE		3 745 961	7 464 227	3 967 131	8 217 800	16 340 951

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période close le 30 Juin 2016
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	3 966 096	7 549 136	4 332 733	8 151 472	15 668 742
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(106 635)	(25 533)	(365 602)	(171 922)	(306 980)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(113 499)	(59 375)	-	238 250	982 061
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(2 871)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(12 380 871)	(12 380 871)	(14 045 500)	(14 045 500)	(14 045 500)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
Souscriptions					
Capital au nominal	95 240 300	166 176 600	79 944 300	141 130 000	272 830 300
Régularisation des sommes non distribuables	197 424	379 768	75 991	137 466	272 338
Régularisation des sommes distribuables	2 773 456	6 306 774	2 355 835	5 328 252	9 679 925
Rachats					
Capital au nominal	(107 774 500)	(164 814 700)	(101 039 800)	(148 678 900)	(309 391 900)
Régularisation des sommes non distribuables	(233 192)	(379 742)	(109 390)	(156 587)	(328 484)
Régularisation des sommes distribuables	(5 552 979)	(8 388 864)	(4 752 112)	(7 054 103)	(12 480 856)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(23 984 401)	(5 636 808)	(33 603 545)	(15 121 572)	(37 123 225)
ACTIF NET					
En début de période	360 438 036	342 090 443	397 695 641	379 213 668	379 213 668
En fin de période	336 453 635	336 453 635	364 092 096	364 092 096	342 090 443
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	3 408 268	3 269 307	3 770 389	3 634 923	3 634 923
En fin de période	3 282 926	3 282 926	3 559 434	3 559 434	3 269 307
VALEUR LIQUIDATIVE					
En début de période	105,754	104,636	105,478	104,325	104,325
En fin de période	102,485	102,485	102,289	102,289	104,636
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,30%	4,32%	4,16%	4,34%	4,40%

NOTE AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2016, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

4.1. Composition du portefeuille-titres :

Ce poste totalise, au 30 Juin 2016, la somme de 263.715.669 DT contre 291.576.329 DT au 30 Juin 2015 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/06/2016	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés		157 711 844	0	3 675 421	0	161 387 265	47,97%	47,58%
AIL 2012-1	30 000	600 000	-	3 720	-	603 720	0,18%	0,18%
AIL 2013-1	30 000	1 200 000	-	5 712	-	1 205 712	0,36%	0,36%
AIL 2014-1	20 000	1 600 000	-	85 776	-	1 685 776	0,50%	0,50%
AIL 2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	2 000 000	-	113 248	-	2 113 248	0,63%	0,62%
AB 2008/15A	10 000	466 640	-	2 728	-	469 368	0,14%	0,14%
AB 2008/20A	30 000	1 800 000	-	11 328	-	1 811 328	0,54%	0,53%
AB 2009/15A	60 000	3 598 800	-	115 008	-	3 713 808	1,10%	1,09%
AB 2010	30 000	1 999 577	-	70 872	-	2 070 449	0,62%	0,61%
AMEN BANK 2007	20 000	200 000	-	3 680	-	203 680	0,06%	0,06%
AMEN BANK 2011-1	50 000	3 000 000	-	111 600	-	3 111 600	0,92%	0,92%
AMEN BANK 2012 - Taux Fixe	20 000	1 400 000	-	55 088	-	1 455 088	0,43%	0,43%
AMEN BANK 2012 - Taux Variable	123 185	8 622 950	-	324 528	-	8 947 478	2,66%	2,64%
AMEN BANK 2014-1 7ANS	20 000	2 000 000	-	40 704	-	2 040 704	0,61%	0,60%
ATB 2007/1	50 000	3 200 000	-	16 760	-	3 216 760	0,96%	0,95%
ATB SUB 2009	50 000	1 875 000	-	9 000	-	1 884 000	0,56%	0,56%
ATL 2008/SUBOR	15 000	900 000	-	43 236	-	943 236	0,28%	0,28%
ATL 2009/2	19 000	380 000	-	12 130	-	392 130	0,12%	0,12%
ATL 2010-2	35 500	1 420 000	-	31 212	-	1 451 212	0,43%	0,43%
ATL 2011	30 000	1 800 000	-	34 176	-	1 834 176	0,55%	0,54%
ATL 2012-1	30 000	600 000	-	2 496	-	602 496	0,18%	0,18%
ATL 2013-1	20 000	1 600 000	-	16 688	-	1 616 688	0,48%	0,48%
ATL 2013-2	30 260	3 026 000	-	109 057	-	3 135 057	0,93%	0,92%
ATL 2014-1	20 000	1 200 000	-	20 352	-	1 220 352	0,36%	0,36%
ATL 2014-3	40 000	4 000 000	-	97 536	-	4 097 536	1,22%	1,21%
ATL 2015-1	37 500	3 750 000	-	227 790	-	3 977 790	1,18%	1,17%
ATL 2015-2	20 000	2 000 000	-	43 024	-	2 043 024	0,61%	0,60%
ATL 2016-1	10 000	1 000 000	-	680	-	1 000 680	0,30%	0,30%
ATTIJ BANK 2010	20 000	571 400	-	10 880	-	582 280	0,17%	0,17%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	1 000 000	-	40 160	-	1 040 160	0,31%	0,31%
ATTIJ LEAS 2011	30 000	600 000	-	13 368	-	613 368	0,18%	0,18%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	900 000	-	3 888	-	903 888	0,27%	0,27%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	400 000	-	10 800	-	410 800	0,12%	0,12%
BH 2009	25 895	1 791 934	-	37 745	-	1 829 679	0,54%	0,54%
BH 2013-1	20 000	1 142 000	-	512	-	1 142 512	0,34%	0,34%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	6 000 000	-	32 544	-	6 032 544	1,79%	1,78%
BNA SUB 2009	50 000	2 665 500	-	26 800	-	2 692 300	0,80%	0,79%
BTE 2009	41 100	1 644 000	-	54 712	-	1 698 712	0,50%	0,50%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	750 000	-	27 616	-	777 616	0,23%	0,23%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	1 650 000	-	29 744	-	1 679 744	0,50%	0,50%

BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	2 000 000	-	39 080	-	2 039 080	0,61%	0,60%
BTK 2009	10 703	641 991	-	9 307	-	651 298	0,19%	0,19%
BTK 2012-1	50 000	2 857 250	-	90 120	-	2 947 370	0,88%	0,87%
BTK2014-1 7.45%	20 000	2 000 000	-	64 816	-	2 064 816	0,61%	0,61%
CHO 2009	5 000	250 000	-	6 720	-	256 720	0,08%	0,08%
CIL 2008 SUB	10 000	600 000	-	15 976	-	615 976	0,18%	0,18%
CIL 2012/1	20 000	400 000	-	4 896	-	404 896	0,12%	0,12%
CIL 2012/2	20 000	800 000	-	14 768	-	814 768	0,24%	0,24%
CIL 2014/1	15 000	1 200 000	-	66 480	-	1 266 480	0,38%	0,37%
CIL 2014/2	20 000	1 600 000	-	40 672	-	1 640 672	0,49%	0,48%
CIL 2015/1	15 000	1 200 000	-	3 216	-	1 203 216	0,36%	0,35%
CIL 2016/1	10 000	1 000 000	-	7 560	-	1 007 560	0,30%	0,30%
ALW 2013	5 000	200 000	-	2 228	-	202 228	0,06%	0,06%
HL 2012/1	20 000	800 000	-	32 688	-	832 688	0,25%	0,25%
HL 2013-1	20 000	800 000	-	5 440	-	805 440	0,24%	0,24%
HL 2013-2	22 800	2 280 000	-	45 418	-	2 325 418	0,69%	0,69%
HL 2014-1 7.8%	30 000	3 000 000	-	125 304	-	3 125 304	0,93%	0,92%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	1 500 000	-	56 868	-	1 556 868	0,46%	0,46%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	10 000	1 000 000	-	16 344	-	1 016 344	0,30%	0,30%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	10 400	1 040 000	-	16 998	-	1 056 998	0,31%	0,31%
HL 2016-1	10 000	1 000 000	-	504	-	1 000 504	0,30%	0,29%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	140 000	-	1 092	-	141 092	0,04%	0,04%
MEUBLATEX 2008	10 000	200 000	-	7 272	-	207 272	0,06%	0,06%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	2 000	-	16	-	2 016	0,00%	0,00%
MODERN LEASING 2012	20 000	1 600 000	-	30 464	-	1 630 464	0,48%	0,48%
SERVICOM 2012	5 000	200 000	-	3 056	-	203 056	0,06%	0,06%
STB 2011	45 000	1 927 800	-	40 104	-	1 967 904	0,58%	0,58%
STB2008-16A/1	12 500	625 000	-	3 840	-	628 840	0,19%	0,19%
STB2008-20A/1	40 000	2 400 000	-	15 360	-	2 415 360	0,72%	0,71%
STB2008-25A/1	70 000	4 760 000	-	31 696	-	4 791 696	1,42%	1,41%
STB2010/1 +0.7%	20 000	800 000	-	9 056	-	809 056	0,24%	0,24%
STB2010/1 5.3%	75 000	4 498 500	-	52 260	-	4 550 760	1,35%	1,34%
Tunisie Leasing 2011-2	30 000	600 000	-	19 200	-	619 200	0,18%	0,18%
Tunisie Leasing 2011-3	40 000	800 000	-	15 744	-	815 744	0,24%	0,24%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	1 200 000	-	5 424	-	1 205 424	0,36%	0,36%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	800 000	-	18 512	-	818 512	0,24%	0,24%
Tunisie Leasing 2013	15 000	600 000	-	5 520	-	605 520	0,18%	0,18%
Tunisie Leasing 2013-1	20 000	2 000 000	-	86 208	-	2 086 208	0,62%	0,62%
Tunisie Leasing 2013-2	4 800	480 000	-	11 720	-	491 720	0,15%	0,14%
Tunisie Leasing 2014-1	20 000	2 000 000	-	20 624	-	2 020 624	0,60%	0,60%
Tunisie Leasing 2014-2	20 000	2 000 000	-	67 856	-	2 067 856	0,61%	0,61%
Tunisie Leasing 2015-1	30 000	3 000 000	-	24 264	-	3 024 264	0,90%	0,89%
Tunisie Leasing 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	2 000 000	-	688	-	2 000 688	0,59%	0,59%
Tunisie Factoring 2014-1	10 000	800 000	-	22 328	-	822 328	0,24%	0,24%
UBCI 2013	20 000	1 600 000	-	7 392	-	1 607 392	0,48%	0,47%
UIB 2009 CAT C	100 000	7 000 000	-	313 280	-	7 313 280	2,17%	2,16%
UIB 2011-1	30 000	2 400 000	-	102 456	-	2 502 456	0,74%	0,74%
UIB 2011-2	75 000	3 213 000	-	63 420	-	3 276 420	0,97%	0,97%
UIB 2012-1	41 003	2 342 501	-	55 797	-	2 398 298	0,71%	0,71%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	5 000 000	-	10 680	-	5 010 680	1,49%	1,48%
UNIFACTOR 2013	20 000	1 200 000	-	47 920	-	1 247 920	0,37%	0,37%

UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	400 000	-	8 272	-	408 272	0,12%	0,12%
UNIFACT 2015 TMM+2.5	6 000	600 000	-	11 602	-	611 602	0,18%	0,18%
II- Titres émis par l'Etat		<u>78 799 510</u>	<u>(563 433)</u>	<u>15 913 233</u>	<u>0</u>	<u>94 149 310</u>	<u>27,98%</u>	<u>27,76%</u>
Obligations		8 000 000	-	11 840	-	8 011 840	2,38%	2,36%
Emprunt National 2014	80 000	8 000 000	-	11 840	-	8 011 840	2,38%	2,36%
BTA		<u>47 771 803</u>	<u>(563 433)</u>	<u>1 423 642</u>	-	<u>48 632 012</u>	<u>14,45%</u>	<u>14,34%</u>
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	8 165	8 105 500	213 749	65 444	-	8 384 694	2,49%	2,47%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	-	90 933	-	6 757 236	2,01%	1,99%
BTA 5,60% -08/2022 sur 10 ans	27 000	27 000 000	(716 528)	1 077 041	-	27 360 513	8,13%	8,07%
BTA 5,50% -10/2018 sur 10 ans	6 000	6 000 000	(60 655)	190 224	-	6 129 569	1,82%	1,81%
BTZc		<u>23 027 707</u>	-	<u>14 477 751</u>	-	<u>37 505 458</u>	<u>11,15%</u>	<u>11,06%</u>
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-	3 103 896	-	9 523 896	2,83%	2,81%
BTZc 10/10/2016	10 000	5 133 807	-	3 745 398	-	8 879 205	2,64%	2,62%
BTZc 10/10/2016	15 000	8 023 500	-	5 362 580	-	13 386 080	3,98%	3,95%
BTZc 10/10/2016	6 400	3 450 400	-	2 265 877	-	5 716 277	1,70%	1,69%
III- Titres des FCC		<u>302 417</u>	<u>0</u>	<u>1 712</u>	<u>0</u>	<u>304 128</u>	<u>0,09%</u>	<u>0,09%</u>
FCC1 P2 14/08/2016	1 500	302 417	-	1 712	-	304 128	0,09%	0,09%
IV- Titres des OPCVM		<u>7 908 035</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>(33 070)</u>	<u>7 874 965</u>	<u>2,34%</u>	<u>2,32%</u>
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP MILLENIUM	6 435	661 717	-	-	5 162	666 878	0,20%	0,20%
OBLIGATAIRE SICAV	5 037	535 454	-	-	(17 540)	517 914	0,15%	0,15%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	3 996	1 356 132	0,40%	0,40%
SICAV TRESOR	30 424	3 051 527	-	-	7 971	3 059 498	0,91%	0,90%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	22 313	2 307 201	-	-	(32 659)	2 274 543	0,68%	0,67%
Total		244 721 805	(563 433)	19 590 367	(33 070)	263 715 669	78,38%	77,75%

4.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés durant le premier semestre de l'exercice 2016 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
Coût d'acquisition						
+ En début de période (a)	176 172 231	47 771 803	23 027 707	394 007	11 562 455	258 928 202
+ Acquisitions	8 040 000	-	-	650 526	8 408 081	17 098 607
- Cessions	-	-	-	-	(12 062 501)	(12 062 501)
- Remboursements	(18 500 387)	-	-	(742 116)	-	(19 242 503)
= A la clôture de la période (1)	165 711 844	47 771 803	23 027 707	302 417	7 908 035	244 721 805
Différences d'estimation						
+ En début de période (b)	-	(616 883)	-	-	45 914	(570 970)
± Annulation, à l'ouverture de période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(45 914)	(45 914)
+ Plus-values potentielles à la clôture de période	-	-	-	-	17 129	17 129
- Moins-values potentielles à la clôture de période	-	-	-	-	(50 199)	(50 199)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	71 646	-	-	-	71 646
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(18 196)	-	-	-	(18 196)
= A la clôture de la période (2)	-	(563 433)	-	-	(33 070)	(596 503)
Créances rattachées d'intérêts						
+ En début de période (c)	5 227 160	1 066 697	13 424 938	2 389	-	19 721 184
± Intérêts courus à l'achat	(303 779)	-	-	-	-	(303 779)
+ Revenus d'intérêts de période	4 487 447	1 107 276	1 052 814	7 511	-	6 655 048
- Détachement de coupons d'intérêts de période	(5 723 566)	(750 331)	-	(8 189)	-	(6 482 085)
= A la clôture de la période (3)	3 687 261	1 423 642	14 477 751	1 712	-	19 590 367
Solde au 30 juin 2016 [(1)+(2)+(3)]	169 399 105	48 632 012	37 505 458	304 128	7 874 965	263 715 669
Solde au 31 décembre 2015 [(a)+(b)+(c)]	181 399 391	48 221 616	36 452 644	396 396	11 608 369	278 078 416

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 30 Juin 2016, la somme de 11.376.492 DT contre 39.080.708 DT au 30 Juin 2015 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2016	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>2 364 200</u>	<u>18 527</u>	<u>2 382 727</u>	<u>0,71%</u>	<u>0,70%</u>
<i>I.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
<i>I.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		2 364 200	18 527	2 382 727	0,71%	0,70%
ELECTROSTAR	48	2 364 200	18 527	2 382 727	0,71%	0,70%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
II- Certificats de dépôt		<u>8 989 515</u>	<u>4 250</u>	<u>8 993 765</u>	<u>2,67%</u>	<u>2,65%</u>
<i>II.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
<i>II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		4 994 175	2 737	4 996 912	1,49%	1,47%
BNA	10	4 994 175	2 737	4 996 912	1,49%	1,47%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		3 995 340	1 513	3 996 853	1,19%	1,18%
BNA	8	3 995 340	1 513	3 996 853	1,19%	1,18%
Total		11 353 715	22 777	11 376 492	3,38%	3,35%

5.2. Placements à terme :

Ce poste se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2016	% actif net	% actif
I- Placements à court terme		<u>59 800 000</u>	<u>434 960</u>	<u>60 234 960</u>	<u>17,90%</u>	<u>17,76%</u>
Placements en comptes à terme BNA	59 800	59 800 000	434 960	60 234 960	17,90%	17,76%
II- Placements à long terme		<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0,00%</u>	<u>0,00%</u>
Total		<u>59 800 000</u>	<u>434 960</u>	<u>60 234 960</u>	<u>17,90%</u>	<u>17,76%</u>

5.3. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2016	30 Juin 2015	31 Décembre 2015
Avoirs en banque	2 819 209	8 067 718	1 140 379
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)	(120)
Décaissements non encore comptabilisés	-	-	-
Montants comptabilisés et non encore décaissés	-	-	-
Sommes à régler :	(4 281)	(3 496 007)	(100)
Rachats	-	-	-
Autres	(4 281)	(100)	(100)
Placements à régler		(3 495 907)	-
Sommes à encaisser	990 734	379 248	-
Total	3 805 542	4 950 838	1 140 158

5.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Juin 2016, le ratio susvisé s'élève à **20,06%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 30/06/2016	% actif
I- Liquidités	64 040 502	18,88%
<i>I.1- Placements à terme</i>	<i>60 234 960</i>	<i>17,76%</i>
<i>I.2- Disponibilités</i>	<i>3 805 542</i>	<i>1,12%</i>
II- Quasi-liquidités	3 996 853	1,18%
<i>II.1- Bons de trésor à court terme</i>	<i>-</i>	<i>0,00%</i>
<i>II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	<i>-</i>	<i>0,00%</i>
<i>II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	<i>3 996 853</i>	<i>1,18%</i>
Total Général (A) = (I + II)	68 037 355	
Total Actif (B)	339 170 471	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		20,06%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE DETAILLEES PAR EMETTEUR :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent, au 30 Juin 2016, une valeur comptable de 275.092.161 DT, soit 81,11% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	8 011 840	48 632 012	37 505 458	-	-	-	-	94 149 310	27,76%
AMEN BANK	23 823 503	-	-	-	-	-	-	23 823 503	7,02%
ATL	22 314 376	-	-	-	-	-	-	22 314 376	6,58%
UIB	20 501 134	-	-	-	-	-	-	20 501 134	6,04%
TUNISIE LEASING	15 755 760	-	-	-	-	-	-	15 755 760	4,65%
STB	15 163 616	-	-	-	-	-	-	15 163 616	4,47%
HANNIBAL LEASE	11 719 563	-	-	-	-	-	-	11 719 563	3,46%
BNA	2 692 300	-	-	-	-	-	8 993 765	11 686 065	3,45%
BH	9 004 735	-	-	-	-	-	-	9 004 735	2,65%
CIL	6 953 568	-	-	-	-	-	-	6 953 568	2,05%
BTE	6 195 152	-	-	-	-	-	-	6 195 152	1,83%
BTK	5 663 484	-	-	-	-	-	-	5 663 484	1,67%
AIL	5 608 456	-	-	-	-	-	-	5 608 456	1,65%
ATB	5 100 760	-	-	-	-	-	-	5 100 760	1,50%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	-	-	-	3 059 498	0,90%
ELECTROSTAR	-	-	-	-	-	2 382 727	-	2 382 727	0,70%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	2 274 543	-	-	2 274 543	0,67%
UNIFACTOR	2 267 794	-	-	-	-	-	-	2 267 794	0,67%
ATTIJARI LEASING	1 928 056	-	-	-	-	-	-	1 928 056	0,57%
MODERN LEASING	1 630 464	-	-	-	-	-	-	1 630 464	0,48%
ATTIJARI BANK	1 622 440	-	-	-	-	-	-	1 622 440	0,48%
UBCI	1 607 392	-	-	-	-	-	-	1 607 392	0,47%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 356 132	-	-	1 356 132	0,40%
TUNISIE FACTORING	822 328	-	-	-	-	-	-	822 328	0,24%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	-	-	-	-	666 878	-	-	666 878	0,20%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	517 914	-	-	517 914	0,15%
MEUBLATEX	350 380	-	-	-	-	-	-	350 380	0,10%
FCC BIAT-CREDIMMO	-	-	-	304 128	-	-	-	304 128	0,09%
CHO COMPANY	256 720	-	-	-	-	-	-	256 720	0,08%
SERVICOM	203 056	-	-	-	-	-	-	203 056	0,06%
EL WIFACK LEASING	202 228	-	-	-	-	-	-	202 228	0,06%
Total Général	169 399 105	48 632 012	37 505 458	304 128	7 874 965	2 382 727	8 993 765	275 092 161	81,11%

NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2016	30 Juin 2015	31 Décembre 2015
Intérêts à recevoir	37 808	24 391	15 400
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	13 749	-	-
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	12 480	-	-
Intérêts courus sur dépôts en banque	11 579	24 391	15 400
Titres de créances échus	-	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-	-
Total	37 808	24 391	15 400

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2016	30 Juin 2015	31 Décembre 2015
Gestionnaire (BNA Capitaux)	406 424	446 535	425 880
Dépositaire (BNA)	152 409	167 449	159 705
Total	558 833	613 984	585 585

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2016	30 Juin 2015	31 Décembre 2015
Dividendes à payer	96 132	300 521	253 818
Administrateurs - Jetons de présence	17 418	14 877	30 000
Commissaire aux comptes	16 377	16 938	32 061
Conseil du marché Financier (CMF)	28 069	30 371	30 482
Rachats	1 979 618	241 255	53 774
Retenues à la source à payer	12 244	12 972	123
Autres	8 144	6 052	4 641
Total	2 158 002	622 986	404 899

NOTE 10 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2016	30 Juin 2015	31 Décembre 2015
Capital, au nominal, en début de période			
Montant	326 930 700	363 492 300	363 492 300
Nombre de titres	3 269 307	3 634 923	3 634 923
Nombre d'actionnaires	4 105	4 016	4 016
Souscriptions réalisées			
Montant au nominal	166 176 600	141 130 000	272 830 300
Nombre de titres	1 661 766	1 411 300	2 728 303
Rachats effectués			
Montant au nominal	(164 814 700)	(148 678 900)	(309 391 900)
Nombre de titres	(1 648 147)	(1 486 789)	(3 093 919)
Capital, au nominal, en fin de période			
Montant	328 292 600	355 943 400	326 930 700
Nombre de titres	3 282 926	3 559 434	3 269 307
Nombre d'actionnaires	4 521	3 969	4 105
Sommes non distribuables	(84 883)	47 207	616 063
1- Résultat non distribuable de la période	(84 909)	66 328	672 209
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(25 533)	(171 922)	(306 980)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(59 375)	238 250	982 061
Frais de négociation de titres	-	-	(2 871)
2- Régularisation des sommes non distribuables	26	(19 121)	(56 146)
Aux émissions	379 768	137 466	272 338
Aux rachats	(379 742)	(156 587)	(328 484)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	770 362	154 299	154 299
Total	328 978 079	356 144 905	327 701 062

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2016	30 Juin 2015	31 Décembre 2015
Résultat d'exploitation	7 549 136	8 151 472	15 668 742
Régularisation lors des souscriptions d'actions	2 141 148	1 752 022	6 102 852
Régularisation lors des rachats d'actions	(2 215 894)	(1 958 584)	(7 384 307)
Total	7 474 390	7 944 910	14 387 286

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du
	01/04 au 30/06/2016	01/01 au 30/06/2016	01/04 au 30/06/2015	01/01 au 30/06/2015	01/01 au 31/12/2015
Revenus des obligations	2 214 586	4 487 447	2 277 846	4 394 185	9 012 832
± Variation des intérêts courus	(1 166 738)	(1 236 119)	(487 453)	(764 183)	357 281
+ Coupons d'intérêts échus	3 381 324	5 723 566	2 765 298	5 158 368	8 655 551
Revenus des BTA & BTZc	1 084 335	2 160 090	1 131 157	2 423 146	4 742 356
± Variation des intérêts courus	631 158	1 409 759	351 390	(159 536)	469 576
+ Coupons d'intérêts échus	453 177	750 331	779 766	2 582 682	4 272 780
Revenus des titres de FCC	3 420	7 511	6 263	13 350	23 997
± Variation des intérêts courus	(354)	(677)	(248)	(854)	(1 557)
+ Coupons d'intérêts échus	3 774	8 189	6 512	14 204	25 554
Revenus des titres d'OPCVM	331 621	331 621	564 017	564 017	564 017
Total	3 633 963	6 986 669	3 979 283	7 394 697	14 343 201

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2015
	01/04 au 30/06/2016	01/01 au 30/06/2016	01/04 au 30/06/2015	01/01 au 30/06/2015	
Revenus des billets de trésorerie	65 307	208 924	137 464	315 730	620 196
± Variation des intérêts courus	(149 352)	(130 755)	(52 241)	(102 513)	(2 596)
+ Coupons d'intérêts échus	214 659	339 679	189 705	418 244	622 792
Revenus des certificats de dépôt	153 265	532 369	492 679	1 049 446	1 886 565
± Variation des intérêts courus	(28 002)	(14 562)	26 485	51 817	(85 334)
+ Coupons d'intérêts échus	181 268	546 931	466 194	997 629	1 971 899
Intérêts des comptes de dépôt	13 836	33 147	25 038	38 506	91 411
Total	232 409	774 440	655 181	1 403 682	2 598 172

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2015
	01/04 au 30/06/2016	01/01 au 30/06/2016	01/04 au 30/06/2015	01/01 au 30/06/2015	
Revenus des placements en compte BNA	776 022	1 145 906	438 109	777 759	1 566 942
± Variation des intérêts courus	139 635	218 720	(142 851)	196 799	216 240
+ Coupons d'intérêts échus	636 387	927 186	580 960	580 960	1 350 702
Total	776 022	1 145 906	438 109	777 759	1 566 942

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2015
	01/04 au 30/06/2016	01/01 au 30/06/2016	01/04 au 30/06/2015	01/01 au 30/06/2015	
Rémunération du gestionnaire	406 424	817 366	446 535	837 364	1 690 671
Rémunération du dépositaire	152 409	306 512	167 450	336 160	656 151
Total	558 833	1 123 879	613 985	1 173 524	2 346 822

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2015
	01/04 au 30/06/2016	01/01 au 30/06/2016	01/04 au 30/06/2015	01/01 au 30/06/2015	
Jetons de présence	7 459	14 918	7 479	14 877	30 000
Redevance CMF	86 107	173 171	94 605	189 921	370 706
Honoraires du Commissaire aux comptes	7 459	14 918	7 479	14 877	30 000
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	1 344	2 816	1 385	2 770	5 682
Rémunération du Directeur Général	2 584	5 168	2 749	5 497	10 337
TCL	9 285	17 814	10 145	19 152	37 017
Diverses charges d'exploitation	3 226	5 194	2 012	4 049	9 010
Total	117 464	234 000	125 855	251 143	492 751

NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**17.1. Nature des relations avec les parties liées :**

Les parties liées à la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

B.N.A CAPITAUX	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
	En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
B.N.A	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : <ul style="list-style-type: none">• Conserver les titres et les fonds de la société ;• Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;• Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.
	En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

17.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2016, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de la période	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables		
Rémunération du gestionnaire	(817 366)	-
Rémunération du dépositaire	-	(306 512)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

17.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 30 Juin 2016 comme suit :

Soldes à la fin de la période	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(406 424)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(152 409)

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2016, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV BH OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 30 Juin 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRES arrêtés au 30 Juin 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.
- ✓ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 12,20% de son actif en titres émis ou titres garantis par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- ✓ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 26,96 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 29 Juillet 2016

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 30/06/2016
(Unité : En Dinars)

	<i>Notes</i>	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	72 307 011	75 933 762	72 515 401
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 740 406	3 212 511	3 275 445
b - Obligations et Valeurs assimilées		70 485 213	72 589 180	69 134 372
c - Autres Valeurs		81 392	132 071	105 584
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		55 990 719	37 721 357	41 703 368
a - Placements monétaires	3-3	21 399 319	17 953 907	21 510 088
b - Disponibilités		34 591 400	19 767 450	20 193 280
AC 3 - Créances d'exploitation		112	105 854	14
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		128 297 842	113 760 973	114 218 783
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	144 788	129 975	136 439
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	422 992	423 437	444 296
TOTAL PASSIF		567 780	553 412	580 735
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	125 009 852	110 755 486	108 851 773
CP 2 - Sommes distribuables		2 720 210	2 452 074	4 786 275
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		59	467	459
b - Sommes distribuables de la période		2 720 151	2 451 607	4 785 816
ACTIF NET		127 730 062	113 207 561	113 638 048
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		128 297 842	113 760 973	114 218 783

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 Avril au 30 Juin 2016

(Unité : en Dinars)

Notes	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	959 694	1 785 485	1 017 285	1 881 603	3 603 857
a - Dividendes		72 350	72 350	125 117	125 117	125 117
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		886 020	1 710 719	889 620	1 751 095	3 470 486
c - Revenus des autres valeurs		1 324	2 416	2 548	5 391	8 255
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	622 553	1 186 785	465 095	892 739	2 049 210
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 582 247	2 972 270	1 482 380	2 774 343	5 653 067
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	144 493	279 214	128 504	256 676	527 331
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 437 754	2 693 056	1 353 876	2 517 666	5 125 736
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	47 932	93 050	44 229	87 801	179 019
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 389 822	2 600 006	1 309 647	2 429 866	4 946 717
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		46 258	120 145	28 101	21 741	- 160 901
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 436 080	2 720 151	1 337 748	2 451 607	4 785 816
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 46 258	- 120 145	-28 101	- 21 741	160 901
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-55 843	-63 118	- 94 284	- 64 142	- 1 208
* +/- values réalisées sur cession des titres		3 828	32 055	2 662	1 509	1 000
* Frais de négociation des titres		-	- 887	- 855	- 855	- 855
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 337 807	2 568 056	1 217 171	2 366 378	4 945 655

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Avril au 30 Juin 2016

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 389 822	2 600 006	1 309 647	2 429 866	4 946 717
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 55 843	- 63 118	- 94 284	-64 142	- 1 208
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	3 828	32 055	2 662	1 509	1 000
d - Frais de négociation de titres	-	- 887	- 855	- 855	- 855
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	5 353 409	5 353 409	4 515 816	4 515 816	4 515 816
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	32 408 682	66 904 419	23 157 398	42 556 759	90 518 981
* Capital	31 889 800	65 239 000	22 727 300	41 509 300	88 793 800
* Régularisation des sommes non distrib.	-462 045	- 944 044	- 341 735	- 612 500	- 1 317 528
* Régularisations des sommes distrib.	980 927	2 609 463	771 834	1 659 959	3 042 710
b - Rachats	28 752 105	50 027 052	21 762 514	39 298 601	89 409 612
* Capital	28 239 800	48 811 200	21 141 500	38 104 600	87 381 900
* Régularisation des sommes non distrib.	- 408 838	- 706 272	-319 843	- 564 013	-1 295 703
* Régularisation des sommes distrib.	921 143	1 922 124	940 857	1 758 014	3 323 415
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 359 025	14 092 014	- 1 903 762	1 108 720	1 539 208
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	128 089 087	113 638 048	115 111 322	112 098 840	112 098 840
b - En fin de période	127 730 062	127 730 062	113 207 561	113 207 561	113 638 048
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	1 232 376	1 104 598	1 108 668	1 090 479	1 090 479
b - En fin de période	1 268 876	1 268 876	1 124 526	1 124 526	1 104 598
VALEUR LIQUIDATIVE	100,664	100,664	100,671	100,671	102,877
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,09%	4,13%	4,23%	4,17%	4,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2016
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2016, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations et valeurs similaires. Selon la nouvelle méthode, les obligations et valeurs similaires sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2-3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016 à **72 307 011** Dinars, contre un solde de **75 933 762** Dinars au 30/06/2015. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 30 Juin 2016 se détaillent ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30.06.2016	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
Titres de l'Etat		6 500 000,000	6 515 647,123	5,08%	5,10%	
EMPRUNT NATIONAL 2014 (B)	60 000	6 000 000,000	6 008 896,438	4,68%	4,70%	-
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000,000	506 750,685	0,39%	0,40%	-
Obligations de sociétés		62 604 665,480	63 969 565,697	49,86%	50,08%	
AIL 2012-1	8 000	160 000,000	160 988,931	0,13%	0,13%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 199 600,000	1 238 910,165	0,97%	0,97%	-
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	899 758,846	928 511,180	0,72%	0,73%	-
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	299 315,116	308 899,227	0,24%	0,24%	-
AMEN BANK 2010	40 000	2 666 377,143	2 761 136,797	2,15%	2,16%	-
AMEN BANK 2011/1	40 000	2 400 000,000	2 489 280,000	1,94%	1,95%	-
ATB 2007/1	20 000	1 280 000,000	1 286 711,678	1,00%	1,01%	-
ATL 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 121 481,967	1,65%	1,66%	BBB
ATL 2012-1	10 000	200 000,000	200 835,726	0,16%	0,16%	BBB
ATL 2013/1	10 000	800 000,000	808 346,302	0,63%	0,63%	BBB
ATL 2013-2	5 000	500 000,000	518 019,672	0,40%	0,41%	BBB
ATL 2014-2	10 000	600 000,000	604 071,452	0,47%	0,47%	BBB
ATL 2014-3	5 000	400 000,000	409 502,077	0,32%	0,32%	BBB
ATL 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 002 038,356	2,34%	2,35%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	342 840,000	349 369,454	0,27%	0,27%	-
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	1 000 000,000	1 039 736,986	0,81%	0,81%	-
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	400 000,000	408 918,033	0,32%	0,32%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	600 000,000	602 588,712	0,47%	0,47%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	200 000,000	205 412,821	0,16%	0,16%	BB+
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	600 000,000	602 461,808	0,47%	0,47%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	800 000,000	809 328,219	0,63%	0,63%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	400 000,000	412 723,934	0,32%	0,32%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 018 005,479	1,57%	1,58%	BB+
BH 2009	75 000	5 190 050,000	5 300 078,000	4,13%	4,15%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	1 713 000,000	1 713 765,922	1,34%	1,34%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	1 142 000,000	1 142 470,502	0,89%	0,89%	-
BH SUB 2015	5 000	400 000,000	402 140,931	0,31%	0,31%	-
BNA 2009	25 000	1 333 050,000	1 346 457,830	1,05%	1,05%	-
BTE 2009	30 000	1 200 000,000	1 239 934,426	0,97%	0,97%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	350 000,000	361 381,697	0,28%	0,28%	-
BTE 2011	10 000	600 000,000	610 813,238	0,48%	0,48%	-

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30.06.2016	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
BTK 2009 (C)	15 000	899 700,000	912 747,927	0,71%	0,71%	-
BTK 2012-1	10 000	571 450,000	589 470,348	0,46%	0,46%	-
CHO2009	7 000	350 000,000	359 408,344	0,28%	0,28%	BIAT
CHO-2009	2 000	100 000,000	102 186,320	0,08%	0,08%	BIAT
CIL 2012/1	5 000	100 000,000	101 223,014	0,08%	0,08%	BBB-
CIL 2013/1	5 000	300 000,000	309 573,698	0,24%	0,24%	BBB-
CIL 2014-2	3 000	240 000,000	246 116,646	0,19%	0,19%	BBB-
CIL 2015-1	5 000	400 000,000	401 073,096	0,31%	0,31%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	300 000,000	312 323,836	0,24%	0,24%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	500 000,000	503 780,822	0,39%	0,39%	BBB-
E S AMEN BANK 2008	7 500	455 625,000	458 455,685	0,36%	0,36%	-
ES ATTIJARI LEASING 2014	5 000	500 000,000	515 923,498	0,40%	0,40%	B+
HL 2012/1	4 000	160 000,000	166 556,931	0,13%	0,13%	BB
HL 2013/1	10 000	400 000,000	402 722,192	0,31%	0,32%	BB
HL 2013/2	5 000	500 000,000	509 960,656	0,40%	0,40%	BB
HL 2014-1	6 000	600 000,000	625 130,959	0,49%	0,49%	BB-
HL 2015-1	10 000	800 000,000	808 370,850	0,63%	0,63%	BB
EMP SUB HL 2015-1	5 000	500 000,000	518 528,000	0,40%	0,41%	B
HL 2015-2	5 000	500 000,000	507 964,384	0,40%	0,40%	BB
HL 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 001 006,027	1,56%	1,57%	BB
MEUBLATEX 2008 TR (A)	5 000	100 000,000	103 635,409	0,08%	0,08%	BH
MEUBLATEX 2008 TR (F)	5 000	100 000,000	103 635,409	0,08%	0,08%	BTL
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	80 000,000	80 624,921	0,06%	0,06%	Amen Bank
MODERN LEASING 2012	25 000	2 000 000,000	2 038 076,502	1,59%	1,60%	A-
SERVICOM 2012	8 000	320 000,000	324 887,846	0,25%	0,25%	BB
STB 2008/1	5 000	255 859,375	257 395,772	0,20%	0,20%	-
STB 2008/2	25 000	1 406 250,000	1 433 022,541	1,12%	1,12%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 199 600,000	1 213 535,079	0,95%	0,95%	-
TL 2011-2	30 000	600 000,000	619 196,066	0,48%	0,48%	BBB+
TL 2012-1	10 000	600 000,000	602 712,329	0,47%	0,47%	BBB+
TL 2012-2	15 000	600 000,000	613 880,656	0,48%	0,48%	BBB+
ES TL 2013	16 000	640 000,000	645 891,507	0,50%	0,51%	BB+
TL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 033 927,869	0,81%	0,81%	BBB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	400 000,000	407 876,722	0,32%	0,32%	BBB+
UBCI 2013-1	5 000	400 000,000	401 848,110	0,31%	0,31%	-
UIB 2009 TRANCHE (A)	20 000	800 000,000	832 131,147	0,65%	0,65%	-
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	1 799 490,000	1 875 206,245	1,46%	1,47%	-
UIB 2011-1	30 000	2 400 000,000	2 502 452,459	1,95%	1,96%	-
UIB 2011-2	35 000	1 499 400,000	1 528 984,882	1,19%	1,20%	-
UIB 2012-1	10 000	571 300,000	584 910,052	0,46%	0,46%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	480 000,000	499 221,041	0,39%	0,39%	BB
UNIFACTOR 2015	5 000	500 000,000	509 668,378	0,40%	0,40%	BB

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30.06.2016	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
Titres FCC		80 644,400	81 391,638	0,06%	0,06%	
FCC BIAT-CREDIMMO1 (P2)	400	80 644,400	81 391,638	0,06%	0,06%	A1-TN
Titres OPCVM		1 750 971,198	1 740 406,540	1,36%	1,36%	
AMEN TRESOR SICAV	16 810	1 750 971,198	1 740 406,540	1,36%	1,36%	
Total Général		70 936 281,078	72 307 010,998	56,36%	56,61%	

Les entrées au portefeuille titres ont enregistré au cours du 2^{ème} trimestre 2016, **7 000 000** dinars sous forme d'obligations de sociétés.

Les sorties du portefeuille titres au cours du 2^{ème} trimestre 2016 concernent les remboursements des obligations de sociétés échus pour un montant de **3 686 671,875** Dinars, et les remboursements des parts des fonds communs de créances pour un montant de **12 184,800** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **959 694** Dinars pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016 contre **1 017 285** Dinars du 01/04/2015 au 30/06/2015 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période Du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période Du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période Du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des obligations *	806 114	1 551 730	811 378	1 594 639	3 154 101
Revenus des titres de l'Etat *	79 906	158 989	78 242	156 456	316 384
Revenus des titres FCC **	1 324	2 416	2 548	5 391	8 255
Dividendes	72 350	72 350	125 117	125 117	125 117
Total	959 694	1 785 485	1 017 285	1 881 603	3 603 857

(*)Retraité pour le besoin de comparabilité : Présentation des revenus de l'Emprunt National parmi les revenus des titres de l'Etat

(**) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016 à **21 399 319** Dinars et se détaille comme suit:

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur 30.06.2016	% actif	Garantie/ Note
Certificats de dépôts		14 423 743,524	14 451 345,580	11,26%	
CD090616/290716 ML	2	992 079,208	995 564,357	0,78%	F3
CD220516/110716 ML	4	1 984 158,416	1 996 831,683	1,56%	F3
CD240616/130816 ML	2	992 079,208	993 188,119	0,77%	F3
CD260616/150816 ML	3	1 488 118,812	1 489 306,931	1,16%	F3
CD300616/190816 ML	4	1 984 158,416	1 984 475,248	1,55%	F3

CD110616/010716 BH BEN AROUS	2	997 677,871	1 000 000,000	0,78%	-
CD110616/110716 BH ETTADHAMEN	2	996 521,855	998 840,619	0,78%	-
CD210616/110716 BH CHARGUIA	4	1 995 346,905	1 997 673,452	1,56%	-
CD230616/030716 BH ALAIN SAVARY	2	998 835,032	999 767,006	0,78%	-
CD260616/160716 BH MENZAH 5	1	498 836,726	499 127,544	0,39%	-
CD270616/170716 BH BEN AROUS	1	498 836,726	499 069,380	0,39%	-
CD270616/170716 BH ETTADHAMEN	1	498 836,726	499 069,380	0,39%	-
CD280616/280716 BH TEBOULBA	1	498 257,623	498 431,861	0,39%	-
Billets de trésorerie		6 912 234,266	6 947 973,552	5,42%	
BDT020616/310816 LOUKIL IG *	100	4 929 273,084	4 952 062,868	3,86%	-
BDT240516/130716 SERVICOM **	40	1 982 961,182	1 995 910,684	1,56%	-
Total		21 335 977,790	21 399 319,132	16,68%	

* Le billet de trésorerie émis par la société Loukil Investment Group(LIG) et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement d'un placement à terme souscrit auprès de la BH pour un montant de 5 MDT en garantie de remboursement du billet.

** Le billet de trésorerie émis par la société SERVICOM et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement de titres coté en garantie de remboursement du billet.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **622 533** Dinars pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016 contre **465 095** Dinars pour la période allant du 01/04/2015 au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêts des comptes à terme	296 678	537 281	206 517	407 780	886 228
Intérêts des billets de trésorerie	108 280	246 748	150 860	374 582	633 517
Intérêts des certificats de dépôt	217 595	402 756	107 718	110 378	529 465
Total	622 553	1 186 785	465 095	892 739	2 049 210

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2016, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	108 851 773	107 462 761
Nombre de titres	1 104 598	1 090 479
Nombre d'actionnaires	1 012	1 001

Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	65 239 000	41 509 300
Régul. des sommes non distribuables	-944 044	-612 500
Nombre de titres émis	652 390	415 093
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	48 811 200	38 104 600
Régul. des sommes non distribuables	-706 272	-564 013
Nombre de titres rachetés	488 112	381 046
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-63 118	-64 142
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	32 055	1 509
Frais de négociation des titres	-887	-855
Capital au 30 Juin		
Montant	125 009 852	110 755 486
Nombre de titres	1 268 876	1 124 526
Nombre d'actionnaires	1 016	1 003

3-6 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016 à **144 788** Dinars contre **129 975** Dinars au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	144 199	128 210	135 259
Rémunération du dépositaire à payer	589	1 765	1 180
Total	144 788	129 975	136 439

3-7 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016 à **422 992** Dinars contre **423 437** Dinars au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Jetons de présence	7 480	7 438	15 000
Actionnaires dividendes à payer	384 924	383 033	383 033
Etat retenues à la source	26	3026	26
Honoraires commissaire aux comptes	18 809	19 405	34 759
Redevances CMF à payer	10 300	9 217	10 010
TCL à payer	1 303	1 167	1 317
Autres rémunérations	150	150	150
Total	422 992	423 437	444 296

3-8 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 180** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016 s'élève à **144 493** Dinars contre **128 504** Dinars pour la période allant du 01/04/2015 au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période Du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période Du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	144 199	278 626	128 210	256 091	526 151
Rémunération du dépositaire	294	588	294	585	1 180
Total	144 493	279 214	128 504	256 676	527 331

3-9 Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président du Conseil. Les autres charges s'élève à **47 932** Dinars pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016 contre **44 229** Dinars pour la période allant du 01/04/2015 au 30/06/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période Du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période Du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Redevances CMF	32 044	61 917	28 491	56 909	116 922
Honoraires commissaire aux comptes	7 594	15 188	7 594	15 104	30 459
Jetons de présence	3 739	7 479	3 740	7 438	15 000
Rémunération du président du conseil	530	1 059	529	1 059	2 118
TCL	3 990	7 348	3 866	7 131	14 390
Autres charges	35	59	9	160	130
Total	47 932	93 050	44 229	87 801	179 019

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2016

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2016 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2016, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 483 563 Dinars et un résultat net de la période de 39 439 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,84% de l'actif au 30 juin 2016. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, 28 Juillet 2016

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN

Arrêté au 30/06/2016 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 159 493,594	1 784 696,126	1 640 947,298
	a- Actions et droits rattachés		736 488,665	1 021 326,318	964 893,643
	b- Obligations et valeurs assimilées		410 251,179	680 338,898	656 733,925
	c- Autres valeurs		12 753,750	83 030,910	19 319,730
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	324 069,129	507 492,183	418 420,745
	a- Placements monétaires		0,000	191 798,754	195 720,571
	b- Disponibilités		324 069,129	315 693,429	222 700,174
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	9 275,800	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 483 562,723	2 301 464,109	2 059 368,043
	<u>PASSIF</u>		<u>40 376,645</u>	<u>26 150,862</u>	<u>44 009,199</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	23 659,773	11 437,747	18 400,910
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	16 716,872	14 713,115	25 608,289
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 443 186,078</u>	<u>2 275 313,247</u>	<u>2 015 358,844</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 438 262,646	2 264 026,362	1 997 975,171
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>4 923,432</u>	<u>11 286,885</u>	<u>17 383,673</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,037	11,670	10,969
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 922,395	11 275,215	17 372,704
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 483 562,723	2 301 464,109	2 059 368,043

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 30/06/2016 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	19 276,228	25 796,193	29 747,633	38 677,727	71 650,294
Dividendes		13 511,490	13 511,490	20 471,310	20 471,310	34 797,690
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 764,738	12 284,703	9 276,323	18 206,417	36 852,604
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	246,996	2 261,445	1 868,396	3 181,137	7 102,954
Total des revenus des placements		19 523,224	28 057,638	31 616,029	41 858,864	78 753,248
CH 1 Charges de gestion des placements	3.8	-5 074,946	-10 628,167	-7 174,886	-14 554,489	-27 896,968
Revenu net des placements		14 448,278	17 429,471	24 441,143	27 304,375	50 856,280
CH 2 Autres charges	3.9	-6 834,347	-13 392,726	-8 322,032	-16 159,984	-32 388,359
Résultat d'exploitation		7 613,931	4 036,745	16 119,111	11 144,391	18 467,921
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		762,504	885,650	67,284	130,824	-1 095,217
Sommes distribuables de la période		8 376,435	4 922,395	16 186,395	11 275,215	17 372,704
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-762,504	-885,650	-67,284	-130,824	1 095,217
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		102 369,124	142 394,237	15 161,335	-146 693,082	-259 395,288
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-69 276,046	-71 127,865	-19 137,006	391,944	-25 167,555
Frais de négociation de titres		-1 267,971	-2 079,080	-503,986	-1 491,007	-2 356,174
Résultat net de la période		39 439,038	73 224,037	11 639,454	-136 647,754	-268 451,096

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30/06/2016 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>39 439,038</u>	<u>73 224,037</u>	<u>11 639,454</u>	<u>-136 647,754</u>	<u>-268 451,096</u>
a- Résultat d'exploitation	7 613,931	4 036,745	16 119,111	11 144,391	18 467,921
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	102 369,124	142 394,237	15 161,335	-146 693,082	-259 395,288
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-69 276,046	-71 127,865	-19 137,006	391,944	-25 167,555
d- Frais de négociation de titres	-1 267,971	-2 079,080	-503,986	-1 491,007	-2 356,174
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-13 996,896</u>	<u>-13 996,896</u>	<u>-15 866,640</u>	<u>-15 866,640</u>	<u>-15 866,640</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-245 289,459</u>	<u>-631 399,907</u>	<u>-30 913,668</u>	<u>-69 819,634</u>	<u>-197 970,695</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Capital	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
b- Rachats	245 289,459	631 399,907	30 913,668	69 819,634	197 970,695
- Capital	241 500,000	628 300,000	29 700,000	66 700,000	198 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 431,095	599,817	1 159,113	2 862,022	-1 613,659
- Régularisation des sommes distribuables	-641,636	2 500,090	54,555	257,612	1 484,354
VARIATION DE L'ACTIF NET	-219 847,317	-572 172,766	-35 140,854	-222 334,028	-482 288,431
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 663 033,395	2 015 358,844	2 310 454,101	2 497 647,275	2 497 647,275
b- En fin de période	1 443 186,078	1 443 186,078	2 275 313,247	2 275 313,247	2 015 358,844
<u>AN5-Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	16 727	20 595	22 206	22 576	22 576
b- En fin de période	14 312	14 312	21 909	21 909	20 595
VALEUR LIQUIDATIVE	100,837	100,837	103,852	103,852	97,856
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	9,14%	7,86%	2,03%	-11,05%	-10,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30-06-2016.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-06-2016 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligation et valeurs similaires non admises à la cote, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2016 d'actions, titres OPCVM, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2016	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>859 258,453</u>	<u>736 488,665</u>	<u>49,64%</u>
ADWYA	10 334	72 809,027	90 339,828	6,09%
ATL	11 236	35 246,840	33 573,168	2,26%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	35 000,000	2,36%
BIAT	1 398	85 890,240	116 595,996	7,86%
CARTHAGE CEMENT	80 000	237 836,689	137 440,000	9,26%
MONOPRIX	10 600	158 251,697	114 342,200	7,71%
SOTUVER	14 225	77 926,154	57 909,975	3,90%
TLS	1 000	16 740,000	18 609,000	1,25%
TPR	11 952	56 764,164	38 987,424	2,63%
TUNIS RE	209	2 081,411	1 771,484	0,12%
UIB	5 215	83 115,731	91 919,590	6,20%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>15 072,900</u>	<u>12 753,750</u>	<u>0,86%</u>
UNIVERS ACTIONS SICAV	150	15 072,900	12 753,750	0,86%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>220 000,000</u>	<u>225 008,275</u>	<u>15,17%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	60 000,000	62 028,853	4,18%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	80 000,000	80 932,821	5,46%
CIL2014-2 7.6%	1 000	80 000,000	82 046,601	5,53%
<u>BTA</u>		<u>177 976,000</u>	<u>185 242,904</u>	<u>12,49%</u>
BTA05-2022	50	48 860,000	49 260,767	3,32%
BTA07-2017	130	129 116,000	135 982,137	9,17%
TOTAL		1 272 307,353	1 159 493,594	78,16%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Revenus des Actions	13 457,640	13 457,640	17 872,500	17 872,500	32 198,880
Revenus des titres OPCVM	53,850	53,850	2 598,810*	2 598,810*	2 598,810
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 764,738	12 284,703	9 276,323	18 206,417	36 852,604
Revenus des obligations privées	3 326,441	6 993,857	4 145,417	7 582,131	15 853,761
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	2 438,297	5 290,846	5 130,906	10 624,286	20 998,843
TOTAL	19 276,228	25 796,193	29 747,633	38 677,727	71 650,294

*Ces revenus ont été présentés au niveau des revenus des actions au 30/09/2015 et au 30/06/2015 or il s'agit de dividendes OPCVM. Cette situation a été régularisée au 31/12/2015.

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2016 à 324 069,129 DT et s'analyse comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Placements monétaires	0,000	191 798,754	195 720,571
Disponibilités	324 069,129	315 693,429	222 700,174
Total	324 069,129	507 492,183	418 420,745

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Intérêts des bons de trésor à court terme	246,996	2 261,445	1 868,396	3 181,137	7 102,954
TOTAL	246,996	2 261,445	1 868,396	3 181,137	7 102,954

3.3 –Créances d'exploitation:

	Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	9 275,800	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	9 275,800	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	23 659,773	11 437,747	18 400,910
	Frais de gestionnaire	1 777,556	2 574,020	2 324,528
	Frais de dépositaire	2 469,982	929,764	1 781,294
	Frais des distributeurs	19 412,235	7 933,963	14 295,088

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
PA 2	Autres créditeurs divers	16 716,872	14 713,115	25 608,289
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	2 400,000	2 399,999	0,000
	Redevance CMF	122,405	186,948	168,767
	Charges payées sur exercice en cours	14 194,467	12 126,168	25 439,522

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2015	
* Montant en nominal	2 059 500
* Nombre de titres	20 595
* Nombre d'actionnaires	126
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
Rachats effectués	
* Montant en nominal	628 300
* Nombre de titres rachetés	6 283
Capital au 30/06/2016	
* Montant en nominal	1 431 200
* Nombre de titres	14 312
* Nombre d'actionnaires	103

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2016 au 30/06/2016 s'élève à -572 172,766 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/06/2016 est de 14 312 contre 20 595 au 31/12/2015.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2015	1 997 975,171	1 997 975,171
Souscriptions de la période	0,000	0,000
Rachats de la période	-628 300,000	-628 300,000
Autres mouvements	68 587,475	73 510,907
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	142 394,237	142 394,237
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-71 127,865	-71 127,865
- Frais de négociation de titres	-2 079,080	-2 079,080
- Régularisation des sommes non distribuables	-599,817	-599,817
- Sommes distribuables		4 923,432
Montant fin de période au 30/06/2016	1 438 262,646	1 443 186,078

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2016 s'élèvent à 4 923,432 DT contre 11 286,885 DT au 30/06/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Somme distribuables des exercices antérieurs	1,037	11,670	10,969
Résultat d'exploitation	4 036,745	11 144,391	18 467,921
Régularisation du résultat d'exploitation	885,650	130,824	-1 095,217
Total	4 923,432	11 286,885	17 383,673

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 1 Charges de gestion des placements	5 074,946	10 628,167	7 174,886	14 554,489	27 896,968
Rémunération du gestionnaire	1 777,056	3 741,455	2 574,020	5 230,138	10 057,515
Rémunération du dépositaire	329,796	688,688	460,102	932,465	1 783,995
Rémunération des distributeurs	2 968,094	6 198,024	4 140,764	8 391,886	16 055,458

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 2 Autres charges	6 834,347	13 392,726	8 322,032	16 159,984	32 388,359
Redevance CMF	394,905	831,441	572,011	1 162,263	2 235,015
Services bancaires et assimilés	317,599	317,599	421,791	421,791	759,894
Abonnement des charges budgétisées	6 121,843	12 243,686	7 328,230	14 575,930	29 393,450

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 31.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 121,843</u>	<u>12 243,686</u>	<u>7 328,230</u>	<u>14 575,930</u>	<u>29 393,450</u>
Taxes	15,193	30,386	56,777	300,943	606,874
Frais bancaires	24,033	48,067	22,033	43,824	88,375
Publication BO CMF	485,283	970,567	187,784	373,505	753,200
Honoraires CAC	1 670,944	3 341,888	1 675,647	3 332,879	6 721,000
Frais AGO et publications	437,340	874,681	1 249,500	2 485,270	5 011,732
Jetons de Présence	2 983,606	5 967,213	2 991,781	5 950,685	12 000,000
Alpha mena	497,268	994,536	498,630	991,781	2 000,000
Autres	8,176	16,348	646,078	1 097,043	2 212,269

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations,

l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.